

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 6-7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

55^e année

Juin / Juillet 1963

N° 6/7

L'intégration européenne: des espoirs sont encore permis

Par *Waldemar Jucker*

L'Association européenne de libre-échange (AELE) a été constituée en vue de réaliser deux objectifs: la création – en accord avec la Communauté économique des Six – d'un grand marché européen. La réalisation de ce projet doit être assortie de conditions politiques ajustées aux exigences que les pays de l'AELE, soucieux de sauvegarder leur souveraineté, sont légitimement autorisés à formuler. Secondement, l'AELE tend à promouvoir une intégration aussi poussée que possible des Etats membres afin de faciliter une intégration étendue à l'Europe occidentale tout entière; les avantages économiques découlant d'un renforcement de l'AELE doivent compenser en partie les inconvénients consécutifs à la situation peu satisfaisante résultant de la scission présente du continent.

Abordons tout d'abord la consolidation de l'AELE. Cette association est caractérisée par la dispersion géographique de ses membres, tandis que la CEE constitue un bloc relativement homogène. Les échanges entre les pays de l'AELE sont loin d'être aussi intenses que ceux qui se sont développés entre les membres du Marché commun. Les marchandises échangées entre les premiers sont moins complémentaires que celles qui alimentent le trafic entre les pays de la CEE. Le traité de l'AELE reflète cette réalité – c'est-à-dire un degré d'imbrication économique sensiblement moins marqué; en conséquence, il vise à un degré d'intégration moins élevé que le traité du Marché commun. En outre, l'importance démographique des divers Etats membres de l'AELE est très variable. La Grande-Bretagne totalise la moitié environ de la population de l'aire AELE. Cet état de choses a engagé l'AELE à limiter les devoirs d'assistance mutuelle. En effet, les petits pays ne seraient pas en mesure d'accorder au Royaume-Uni une aide aussi ample que celle dont ce dernier pourrait faire bénéficier les autres partenaires.